

*Si vous allez effectuer un stage au Pérou, il ne faut pas établir un visa de stage.*  
Pour obtenir tous les renseignements, merci de consulter le **Consulat Général de Pérou à Paris**  
Au (0) 1 42 65 25 10



- Puis qu'il n'y a pas de visa correspondant au statut de stagiaire non payé ou bien peu rémunéré, le consulat recommande de partir en qualité de touriste.

- Les citoyens de l'Union Européenne n'ont pas besoin de visa pour un séjour touristique au Pérou d'une durée inférieure à 183 jours. (6 mois) Le passeport en cours de validité d'au moins six mois suffit.

- Pour prolonger votre séjour, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès de la Dirección General de Migraciones . Avenida España N° 734, Breña, Lima. Perou. Tel 0051 (1) 41769000

**IMPORTANT:** Si les conditions du stage sont changées pendant votre séjour (augmentation du salaire, embauchement en contrat de travail CDI? etc.) vous devez **OBLIGATOIREMENT ET IMMEDIATEMENT** changer votre statut comme travailleur



LES PIECES A EMPORTER POUR UNE POSSIBLE PROLONGATION DU SEJOUR:

a) Passeport avec une validité d'au moins six mois.

b) Une photocopie des pages du passeport contenant la photo, les données du titulaire, la validité et, le cas échéant, des visas en vigueur.

c) La Convention de stage ou contrat de travail avec une photocopie.

d) Lettre de l'entreprise justifiant le motif du voyage (signaler le nom de la société au Pérou).

e) Certificat Bancaire (ressources économiques suffisantes pour le voyage, cartes de crédit, etc.)

f) Deux photos d'identité en couleurs à fond blanc. (4,0 x 4,5 cm.)

g) Le billet ou l'attestation de voyage, aller-retour.

h) Casier judiciaire avec l'Apostille de la Haye et traduits en espagnol.

-Casier Judiciaire National : 02.51.89.89.51 [www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr)

-Apostiller le Casier Judiciaire National : 02.23.20.43.00

i) Toute autre document adéquat à l'objet de la demande que le fonctionnaire prendre en compte.



**IMPORTANT:**

- Le vaccin contre la fièvre jaune est conseillé pour les personnes se rendant en Amazonie. Cette démarche est personnelle.

**Consulat Général de Pérou à Paris**

25, rue de l'Arcade.75008, France (Lundi à Vendredi 9:00 - 15:00)

Tel: +33 (0)1 42 65 25 10

[www.consuladoperuparis.org](http://www.consuladoperuparis.org)

[conperparis@wanadoo.fr](mailto:conperparis@wanadoo.fr)